



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 22 JANVIER 2019

**Présents** : MM. ANDRIEU – BROGNARA -MAGGIO – PLASSART.

**Excusés** : MM. CHUPPE – FEBVAY – BROGNARA - LETELLIER

### COURRIERS

**La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 15 Janvier 2019.**

Remerciements.

### RAPPEL

*À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :*

*Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).*

*La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.*

### DÉPLACEMENT

**VILLE de VILLIERS LE BEL PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°1 TERRAIN MARIE JOSE PEREC  
NNI 95 680 01 01**

MM. ANDRIEU et DA MATA de la C D T I S 95 se rendront, le vendredi 25 janvier 2019 à 10h00, sur les installations du club pour confirmation de classement.

### IMPORTANT

*Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.*

**Secrétaire  
Joseph PLASSART**